



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LYON SAINT-EXUPÉRY EN DAUPHINÉ

2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYON SAINT-EXUPÉRY EN DAUPHINÉ

INTRODUCTION



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

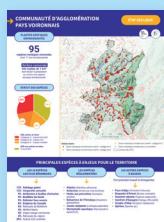
Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymBHI, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYON SAINT-EXUPÉRY EN DAUPHINÉ

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

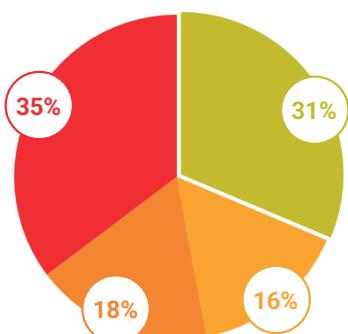
62

espèces exotiques recensées
dont 11 non envahissantes

Surface concernée

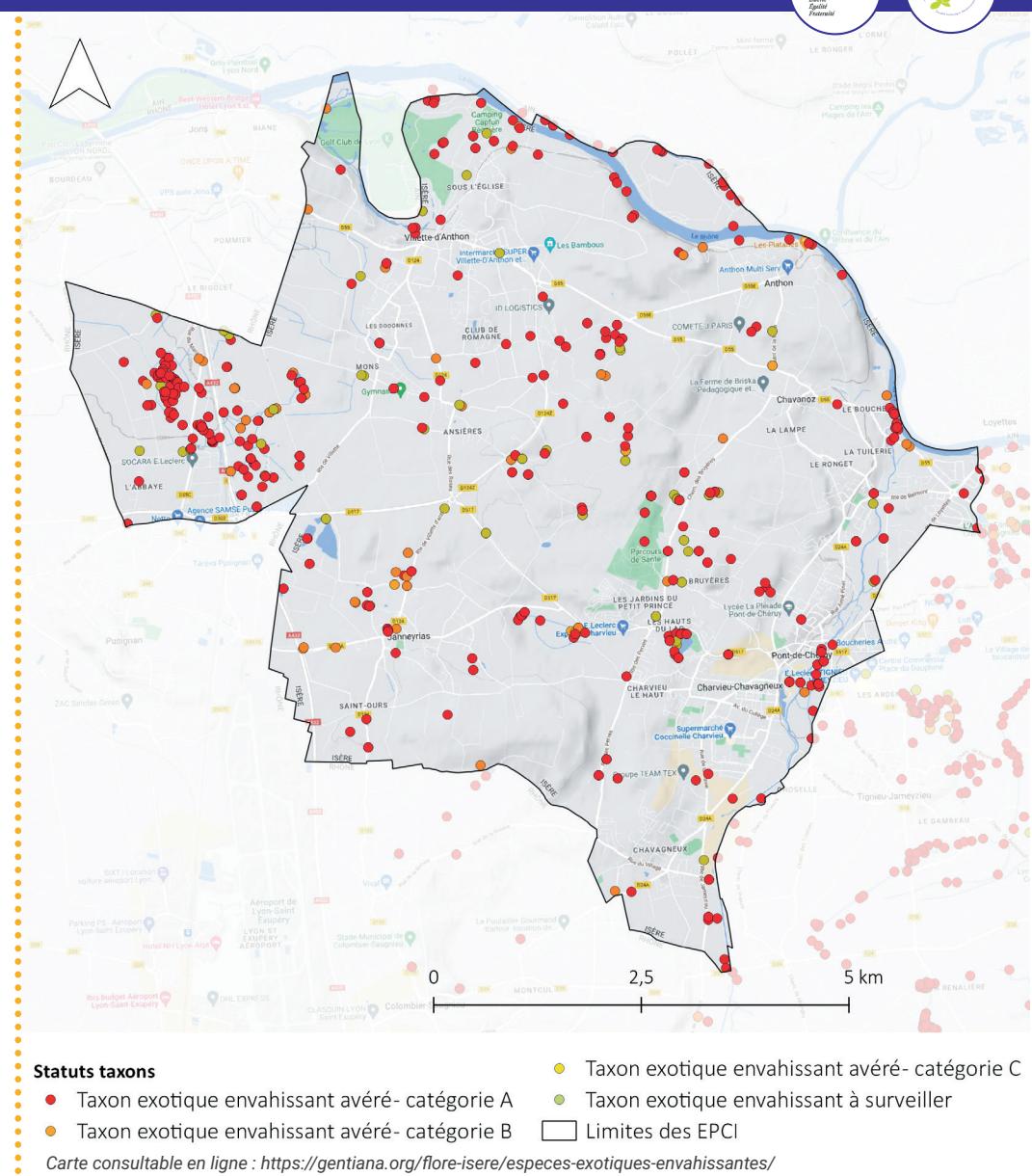
83 mailles de 1 km²
dont 85,54 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 13% Ambroisie
 - 11% Vergerette annuelle
 - 11% Robinier faux-acacia
 - 8% Solidage géant
 - 7% Renouée de Bohême
 - 7% Érigéron du Canada
 - 4% Buddléia de David
 - 4% Érigéron de Sumatra
 - 4% Vigne-vierge commune
 - 3% Mélilot blanc
 - 28% Autres espèces exotiques envahissantes avérées**

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Erable négundo (*Acer negundo*)
 - Amorphe faux-indigo (*Amorpha fruticosa*)
 - Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYON SAINT EXUPÉRY EN DAUPHINÉ

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	--

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zone humides, boisements humides	Plaine alluviale de la Bourbre, Léchère Merlan, marais de Charvas
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Charvas, Lône de la Ferrande, Île du Méant, confluence Bourbre-Rhône, lac de Fréminville, Bourbre aval
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Charvas, lône de la Ferrande, marais de Léchère, Burlanchères, Lac de Fréminville, Bourbre aval

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais de Charvas, Burlanchères
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Marais de Charvas, lac de Fréminville, confluence Bourbre-Rhône, lône de la Ferrande
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, ripisylves et boisements alluviaux	Bourbre aval, confluence Bourbre-Rhône, lône de la Ferrande et lac de Fréminville
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	Marais de Charvas et lac de Fréminville
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire.	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux	
Jonc ténu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Lac de Fréminville
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.	
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	Lac de Fréminville et marais de Charvas
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	



Ailanthus altissima



Amorpha fruticosa



Acer negundo



Renouées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYON SAINT-EXUPÉRY EN DAUPHINÉ

LISTES DES EEE RECENSÉES



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	9,64
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	6,02
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	4,82
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	53,01
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	3,61
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	1,20
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	7,23
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	6,02
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	2,41
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	4,82
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	8,43
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	15,66
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	2,41
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	1,20
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	9,64
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	15,66
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	27,71
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	1,20
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	10,84
Onagre à petites fleurs	<i>Oenothera parviflora</i> L., 1759	C	1,20
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,20
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	1,20
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	1,20
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	4,82
Phytolaque en grappe de raisin	<i>Phytolacca acinosa</i> Roxb., 1832	C	1,20
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	28,92
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	8,43
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	44,58
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	7,23
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	7,23
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	30,12
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	7,23
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	1,20
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	44,58
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	15,66

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Arbre de Judée	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	D1	1,20
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	8,43
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	3,61
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,20
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	2,41
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	9,64
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	3,61
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	13,25
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	12,05
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	2,41
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	9,64
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	3,61
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	1,20
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	4,82
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	3,61
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	1,20

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Espes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F., (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>